AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE L'ILE DE FRANCE

(SEINE, SEINE & OISE, SEINE & MARNE, EURE-&-LOIR, EURE, OISE)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 31, quai Voltaire, PARIS-7e - BAB. 48-38

C. C. P. PARIS 9063-96

ABONNEMENT ANNUEL
12 NF

Bulletin N° 26
Novembre 1962

RENOUVELLEMENT DES ABONNEMENTS

- Abonnement simple .... 15,00 N.F.
- Abonnement collectif ..... 15,00 N.F. + 5,00 N.F. par série supplémentaire d'avis (le tout expédié à une même adresse).

Les versements doivent être effectués ou imputés à :

REGISSEUR DE RECETTES DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
31 Quai Voltaire - PARIS 7ème.

C.C.P. n° 9.063-96 PARIS,

Indiquer lisiblement l'adresse à laquelle devront parvenir les avis.

NOTE IMPORTANTE. En raison d'un proche changement d'adresse de notre Service, il est recommandé d'effectuer ce renouvellement dans le plus court délai et si possible avant le 31 décembre 1962.

A LIRE ATTENTIVEMENT. La Station d'avertissements s'efforce de fournir aux praticiens des renseignements aussi précis que possible sur l'évolution des parasites et l'application des traitements. Afin d'obtenir une meilleure efficacité, il lui est nécessaire de connaître plus exactement la répartition des cultures. Les abonnés sont donc instamment priés de préciser la nature de la ou des cultures pour lesquelles ils désirent recevoir des conseils, et de mentionner également s'ils sont professionnels ou amateurs.

Remplir le questionnaire ci-dessous et le retourner lors du renouvellement des abonnements. Ces renseignements pourront éventuellement être transcrits sur le talon des chèques ou mandats.

- NOM et PRENOM : Localité :

- CULTURE : Arbres fruitiers - Pommes de terre - Colza - Betteraves - Cultures légumières (1)

- PROFESSIONNEL - AMATEUR (1)

(1) Rayer les mentions inutiles.

LA TEIGNE DU POIREAU.

L'adulte est un petit papillon brunâtre de 15 mm. environ d'envergure, d'activité nocturne, qui apparaît dès le mois d'avril. La ponte s'échelonne sur une période de 10 à 20 jours. La femelle dépose ses oeufs isolément, sur les plants de poireau principalement, mais aussi sur les plants d'ail ou d'oignon. Dès éclosion, la jeune chenille de couleur jaune verdâtre pénètre dans une feuille où elle vit en mineuse pendant quelques jours ; puis elle quitte sa galerie, chemine pendant un certain temps en surface des feuilles, pour s'enfoncer ensuite à l'intérieur du plant ; 15 à 20 jours plus tard, cette chenille quitte sa plante-hôte et va se chrysalider dans un cocon allongé, très léger, qu'elle tisse en surface de cette plante ou d'un support quelconque. Une 2ème génération évolue de fin juin à septembre ; enfin une 3ème génération partielle peut se produire à partir de septembre - octobre, provoquant également des dégâts comme cela a été constaté cette année.

Les dégâts causés par la teigne sont bien connus de la plupart des maraîchers : les plants parasités jaunissent, sont ralentis dans leur croissance, présentent des galeries et diverses altérations importantes lorsque plusieurs chenilles se sont attaquées au même plant. La valeur marchande de ces plants est sérieusement diminuée. Dans la région parisienne, les dégâts sur poireaux sont surtout observés à partir de l'été.

LUTTE .

a/ Sur les poireaux en place, appliquer en pulvérisation :

- soit des produits à base de D.D.T. qui sont efficaces contre la jeune chenille avant qu'elle ne pénètre dans la feuille et au cours de son cheminement vers l'intérieur du plant.
- soit à base d'esters phosphoriques (Parathion éthyle, Parathion méthyle, Diazinon, Malathion) qui permettent d'atteindre également la chenille au cours de son séjour en mineuse dans les feuilles.

Les préparations à base d'esters doivent être appliquées de préférence par temps chaud.

La chenille engagée à l'intérieur de la plante peut être difficilement atteinte.

La pulvérisation doit être abondante ; il est préférable d'employer un produit en émulsion, mais les poudres mouillables avec un bon mouillant donnent également d'excellents résultats.

Plusieurs applications à 8 - 10 jours d'intervalle peuvent être nécessaires suivant l'importance des vols.

b/ Lors du repiquage, le trempage des plants dans une bouillie insecticide à base des produits conseillés ci-dessus, est recommandé. Les plants traités doivent être repiqués le jour même. Si le produit utilisé est un ester phosphorique et pour éviter les inconvénients qui peuvent en résulter pour le personnel chargé du repiquage, il est recommandé, après le trempage des plants pendant une quinzaine de minutes dans la solution insecticide, de les rincer à l'eau courante avant de les manipuler pour repiquage.

L'Ingénieur et l'Agent technique
chargés des Avertissements Agricoles,
H. SIMON et R. MERLING

L'Inspecteur
de la Protection des Végétaux
G. BERGER

Imprimerie de la Station de l'Ile-de-France - Directeur-Gérant : L. Bouyx
31, Quai Voltaire - PARIS 7ème.